

Zurich, le 9 septembre 2003

Communiqué de presse disponible pour une publication immédiate

Assurance-maladie: premières primes provisoires 2004

La localité de l'assuré aussi sera décisive lors de la prochaine hausse des primes

Début 2004, l'Office Fédéral pour l'Assurance Sociale (OFAS) harmonisera le découpage des régions de prime cantonales. Les assurances-maladie doivent donc ajuster leur propre découpage des régions au découpage de l'OFAS. Selon les régions, le remaniement entraînera une hausse de prime certaine pour les assurés ou, au contraire, ne changera rien, voire entraînera même une baisse pour certaines localités. Le service comparatif sur internet, comparis.ch, a comparé le découpage actuel des régions chez les caisses avec les nouvelles directives de l'OFAS. Il a ainsi établi des pronostics pour toutes les communes de Suisse. C'est donc surtout dans les cantons de Lucerne, St Gall, Berne, des Grisons et du Tessin que beaucoup d'assurés devront tabler sur une hausse des primes supérieure à la moyenne – conséquence directe du reclassement dans une autre région de prime. Les premières primes provisoires d'assurance-maladie pour 2004 peuvent déjà être consultées sur comparis.ch.

Dans la lignée des modifications de l'Ordonnance sur l'assurance-maladie (OAMal) décidées par le Département Fédéral de l'Intérieur (DFI) pour le 1^{er} janvier 2004, l'Office pour l'Assurance Sociale (OFAS) a décidé d'harmoniser le découpage des régions de prime cantonales pour la même date. Jusqu'à présent, il revenait à chaque caisse-maladie de procéder au découpage des régions de primes dans le canton sur la base de critères économiques. A compter de 2004, l'OFAS définira pour chaque canton entre une et trois régions de primes. L'obligation faite à toutes les caisses-maladie d'avoir des régions de prime identiques rendra le système plus transparent et la comparaison des primes plus simple pour les assurés.

Conséquences disparates

L'harmonisation des régions de prime aura des conséquences contrastées sur l'évolution des primes selon les caisses et les communes. Ainsi, l'assuré d'une caisse-maladie ayant déjà plusieurs régions de prime dans le canton de son domicile devra plutôt compter sur une variation de ses primes – et, selon les régions de prime, sur une hausse ou sur une baisse. Là où les

caisses connaissent déjà seulement une région de primes, les variations devraient être plus faibles.

Estimation des variations possibles

Le site comparatif sur internet, comparis.ch, a comparé le découpage actuel des régions dans tous les cantons avec celui défini par l'OFAS pour 2004 et établi des pronostics sur l'évolution des primes pour chaque commune. Sa méthode a consisté à répartir proportionnellement le nombre des assurés de toutes les caisses travaillant dans le canton (source : OFAS 2001) par rapport au nombre d'habitants de tous les lieux-dits de la commune (source: recensement 2000, Office Fédéral des Statistiques). Cette estimation était nécessaire puisque le nombre effectif d'affiliés de chaque caisse par commune n'était pas disponible. Sur la base du nombre d'assurés communiqué, comparis.ch a calculé, pour chaque commune, la part de la population de chaque caisse concernée par une variation. Il faut comprendre les pourcentages calculés comme étant des maxima des augmentations ou des baisses de prime à escompter pour l'an prochain puisque les caisses-maladie ont toujours la possibilité de ne se décider que pour une région de prime — avec des prix moyens — ou de réunir 2 régions tarifaires dans un canton comptant plusieurs régions de primes.

Les communes alémaniques seront plus concernées par les augmentations

L'assuré habitant dans la commune de Wil (SG), a de fortes chances de payer l'an prochain une prime bien plus élevée. comparis.ch a calculé que plus de 90 % des assurés devront tabler sur une hausse des primes. Dans les communes d'Emmen (LU), de Gaiserwald (SG), de Gossau (SG) et de Coire (GR), plus de 85 % des assurés subiront une augmentation supplémentaire de leurs primes.

Les habitants de beaucoup de petites communes des cantons de Vaud et du Valais peuvent être contents, comme par exemple à Echallens (VD) : là-bas, le nouveau découpage des régions servira de coussin amortisseur à la hausse des primes.

Pour avoir plus d'informations, il suffit de se connecter à <u>www.comparis.ch</u> : les premières primes provisoires pour l'année 2004 s'y trouvent déjà, ainsi que des informations sur les conséquences de l'harmonisation des régions de votre propre commune.

Information pour la Rédaction :

Des informations régionales ou cantonales pour toute la Suisse sont disponibles auprès de comparis.ch (kristin.hartmann@comparis.ch).

Pour de plus amples informations :

Richard Eisler, P.D.G Téléphone 01 360 52 62 Fax 01 360 52 72

E-mail : <u>info@comparis.ch</u> Internet : www.comparis.ch